

Règlement de consultation

■ **Acquisition d'un calorimètre
différentiel à balayage**

Marché 2025.00033.00.17.00

Date limite de remise des offres :

11 septembre 2026 à 12h00

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	Marché public de Fournitures <u>Objet</u> : Acquisition d'un calorimètre différentiel à balayage
	<u>Acheteur</u> : Université de La Rochelle 23 avenue Albert Einstein BP 33060 17031 - La Rochelle
	Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique. CCAG applicable au marché public : CCAG Fournitures Courantes et Services.
	Le marché n'est pas alloti.
	Profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/
	Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.
	L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
	L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation.
	Aucune variante exigée n'est prévue. Aucune variante autorisée n'est prévue. Aucune variante facultative n'est prévue.
	La consultation ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle facultative. La consultation comporte une ou plusieurs prestations supplémentaires éventuelles obligatoires.
	Code CPV principal de la consultation : 38418000-8 : Calorimètres

Sommaire

1. Dispositions générales	4
1. 1. Objet de la consultation	4
1. 2. Codes CPV.....	5
1. 3. Délai de livraison.....	5
1. 4. Dossier de consultation	5
2. Conditions de la consultation.....	6
2. 1. Procédure de passation	6
2. 2. Allotissement	6
2. 3. Négociation	6
2. 4. Renseignements complémentaires	6
3. Présentation de la candidature	6
3. 1. Dossier de candidature.....	6
3. 2. Sous-traitance.....	7
3. 3. Groupements d'opérateurs économiques	7
4. Présentation du dossier d'offre	8
4. 1. Variantes.....	9
4. 2. Prestations supplémentaires éventuelles.....	9
4. 3. Délai de validité.....	9
5. Critères d'attribution et choix de l'offre.....	9
6. Modalités de remise des plis	10
7. Attribution du marché.....	12
8. Litiges et différends.....	12

1. Dispositions générales

1. 1. Objet de la consultation

Objet des fournitures : Acquisition d'un calorimètre différentiel à balayage.

Objet du marché : Calorimètre différentiel à balayage (Differential Scanning Calorimetry ou DSC) permettant deux modes de mesures (flux de chaleur et compensation de puissance) et des essais à modulation de température (DSC modulée).

Descriptif détaillé des prestations attendues :

Description du Calorimètre différentiel à balayage :

- État : neuf uniquement
- La DSC doit pouvoir fonctionner en flux de chaleur et en compensation de puissance, pour répondre à différentes applications (sensibilité et résolution).
- Le module DSC doit permettre à l'utilisateur de réaliser des mesures sous différentes atmosphères (Air, Azote, Oxygène, Argon) et la possibilité de travailler sans gaz de balayage dans le four.
- Des mesures sous oxygène devront pouvoir être effectuées sans dégrader l'instrument ou la sonde de mesure.
- Le contrôle de la distribution de gaz doit permettre une commutation automatique entre deux atmosphères durant une même expérience.
- La DSC doit disposer d'un four en argent et d'un capteur en matériau inerte, sans présence d'éléments métalliques.
- Le capteur doit être un capteur multi thermocouples pour assurer une bonne sensibilité de l'instrument. Il est conseillé de préciser le nombre de thermocouples présents sur le capteur.
- Le capteur DSC doit pouvoir être remplacé sans nécessité de remplacer le four. Le coût du remplacement d'un capteur en cas de panne doit être mentionné.
- La sonde DSC et les différents éléments du four doivent être résistants à l'oxydation et non corrosif.
- Différents utilisateurs seront amenés à travailler avec la DSC. Un nettoyage rapide et simple du système, sans action manuelle de l'utilisateur, est donc préférable.
- La DSC devra être équipée d'un groupe froid, ne nécessitant pas l'utilisation d'azote liquide, et permettant de couvrir toute la gamme de -80 à +700°C, en une seule mesure.
- L'équipement proposé devra pouvoir fonctionner à de plus basses températures, si achat ultérieur d'un dispositif d'azote liquide, et couvrir la gamme élargie de -150 à +700°C.
- La solution proposée devra inclure un système de calibrage permettant de travailler avec différents types de protocoles (vitesse de chauffe, type de gaz, type de creusets) sans avoir différents paramètres de calibrage à ajuster pour chacun des protocoles.
- Une presse et les accessoires nécessaires pour sceller les différents creusets devront être inclus dans l'offre. Veuillez préciser les volumes de creusets utilisables dans la DSC et scellables avec la presse fournie.
- L'offre devra contenir un passeur automatique d'au moins 40 positions, permettant le perçage automatique des creusets au moment de l'insertion dans le four.
- L'offre doit inclure la fourniture de 100 creusets standards d'aluminium (avec couvercles) + étalons d'indium et de zinc pré calibrés pour l'étalonnage de l'appareil + accessoires permettant la préparation des échantillons.

Pilotage du Calorimètre différentiel à balayage :

- L'offre doit inclure un PC permettant le pilotage de la DSC.
- Le logiciel pilotant la DSC devra être installé sur le PC et être proposé en plusieurs langues, dont le français.
- Il permettra de programmer des mesures en DSC modulée, l'appareil DSC étant bien entendu compatible avec ces programmes de mesure.
- Le logiciel proposé devra permettre d'exploiter les courbes DSC depuis n'importe quel autre poste informatique différent de celui qui pilote la DSC.
- Le logiciel proposé permettra d'exporter les données aux formats .txt .csv et .pdf.

Autres prestations attendues :

- La livraison et la mise en service de l'équipement devra être assortie d'au moins 1 journée de formation et prise en main de l'appareil sur le site d'utilisation pour 3 à 5 personnes.
- Un support applicatif ainsi qu'un contact dédié serait apprécié, sans surcoût additionnel.

Les prestations supplémentaires éventuelles attendues :

- Un contrat de maintenance pluriannuel
- Une extension de garantie de 2 ans

Lieu de livraison : Plateforme technologique du bâtiment durable Tipee, 8 rue Isabelle Autissier, 17140 Lagord

1. 2. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 38418000-8 - Calorimètres

1. 3. Délai de livraison

Durée : Le marché est conclu pour une durée de 36 mois.

La durée du marché commence à courir à partir de la notification.

Délai de livraison : Le délai de livraison est de 2 mois.

1. 4. Dossier de consultation

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

2. Conditions de la consultation

2. 1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

2. 2. Allotissement

Le pouvoir adjudicateur décide de ne pas allotir le marché pour la raison suivante : l'acheteur est dans l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes compte tenu de l'objet même des prestations.

2. 3. Négociation

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

2. 4. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

3.Présentation de la candidature

3. 1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat
1	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat
1	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
2	Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

3. 2. Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas admise pour l'exécution de ce marché.

3. 3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera

désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

Dans le cadre de procédures incluant une ou plusieurs phases de négociation ou de dialogue, l'acheteur peut également autoriser le groupement qui en fait la demande à modifier sa composition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1° Le groupement dispose des garanties économiques, financières, techniques et professionnelles exigées par l'acheteur pour participer à la procédure ;

2° Cette modification ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective entre ceux-ci.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

4. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa

	candidature ou de son offre.
2	Un relevé d'identité bancaire (RIB)
3	Le mémoire technique Le document doit décrire les moyens humains et matériels dédiés au marché, la méthodologie et l'organisation proposées, les conditions et délais de livraison, et de facturation.
4	Le devis détaillé Le document doit être dûment rempli par la personne habilitée à engager la société. Les prix doivent toujours être exprimés en euro.

4. 1. Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.

Aucune variante n'est prévue par l'acheteur.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.

En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

4. 2. Prestations supplémentaires éventuelles

Les soumissionnaires sont obligés de présenter une offre pour chaque prestation supplémentaire éventuelle obligatoire sous peine de voir leur offre déclarée irrégulière.

Les prestations supplémentaires éventuelles attendues :

- Un contrat de maintenance pluriannuel
- Une extension de garantie de 2 ans

L'acheteur choisit de retenir ou non ces prestations supplémentaires éventuelles obligatoires lors de la signature du contrat. S'il décide de les retenir, il attribue le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au vu du classement tenant compte à la fois de l'offre de base et des prestations supplémentaires éventuelles.

Aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative n'est prévue.

4. 3. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

5. Critères d'attribution et choix de l'offre

L'acheteur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

N°	Description	Pondération
1	Valeur technique	45
1.1	Résolution	15
1.2	Sensibilité	10
1.3	Gamme de température	10
1.4	Calibration	10
2	Prix	35
3	Délai d'exécution et de livraison	5
4	SAV et assistance technique	10
	<i>Délai d'intervention et de rétablissement de 15 jours maximum</i>	
5	Critères environnementaux	5
	<i>Équipement à faible consommation, réparabilité et mode de transport vertueux.</i>	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue de l'acheteur.

Si une offre lui paraît anormalement basse, l'acheteur demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

6. Modalités de remise des plis

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Copie de sauvegarde

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres soit sur un support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur ou à l'autorité concédante sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " copie de sauvegarde ".

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur ou l'autorité concédante.

7. Attribution du marché

Au terme de la procédure, l'acheteur demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

8. Litiges et différends

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal administratif de POITIERS

Tél. : 05.49.60.79.19

Fax :

Email : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Comité consultatif inter-régional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

Tél. : 05 54 68 99 56

Fax :

Email : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.



La Rochelle Université

Service Achats-Marchés
23 avenue Albert Einstein
BP 33060
17031 La Rochelle



univ-larochelle.fr